

# La Région Île-de-France attribue une subvention de 100 euros aux lycéens

La Région Île-de-France, en charge des lycées, renouvelle son action d'aide au transport des lycéens détenteurs d'un forfait Navigo imagine R Scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 en attribuant, sous certaines conditions, une subvention maximale de 100 euros.

---

Chère Madame, cher Monsieur,

La Région Île-de-France, en charge des lycées, renouvelle son action d'aide au transport des lycéens détenteurs d'un forfait Navigo imagine R Scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 en attribuant, sous certaines conditions, une subvention maximale de 100 euros.

Pour en bénéficier, le lycéen titulaire du forfait imagine R doit déposer sa demande en se connectant sur l'application régionale LABAZ dédiée aux jeunes franciliens.

Celle-ci sera examinée à partir de mi-novembre 2025.

Si son dossier est éligible et que le forfait imagine R est payé :

- Par prélèvements : le montant de l'aide de la Région Île-de-France sera automatiquement déduit des mensualités restantes
- Au comptant : un virement sera établi sur le compte bancaire du payeur du forfait.

Comment procéder si vous n'avez pas encore envoyé votre demande ?

- Télécharger l'application Labaz sur l'App Store (<https://apps.apple.com/fr/app/labaz/id6448749127>) ou Google Play (<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.iledefrance.labaz>)
- Créer un compte utilisateur au nom du lycéen titulaire du forfait imagine R 2025/2026
- Se rendre dans l'onglet « Aides » de l'application et remplir le formulaire de demande « aide imagine R »
- Un message de confirmation de la réception de votre demande vous sera envoyé. Vous recevrez également un message dès que celle-ci sera traitée.

Cette aide est cumulable avec d'autres aides locales, mais ne peut pas dépasser le

montant maximal du forfait imagine R souscrit. Il convient de vous renseigner auprès de vos collectivités locales pour connaître le détail des subventions existantes.

Si vous avez déjà effectué votre demande ne tenez pas compte de ce mail.

Consulter la FAQ [L'application mobile LABAZ - FAQ jeunes | Région Île-de-France \(iledefrance.fr\)](#) pour toute question relative à la procédure d'attribution de cette aide.

L'Agence imagine R reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Valérie Péresse

Présidente Île-de-France Mobilités